

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 004-361/08/BC

■ Opération Tramway. Prolongement de la ligne 2 de la station Gantès jusqu'à Arenc - Signalisation de carrefours. Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

DGMT 08/1369/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 8/425/CC du 25 juin 2004, le Conseil de Communauté a approuvé le démarrage d'une première phase de travaux sur les tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès.

Par délibération n° TRA 6/442/CC du 9 octobre 2006, il a été décidé de prolonger le réseau de la station Gantès jusqu'à Arenc avec une mise en service prévue à l'été 2009. Les travaux consistent à réaliser un prolongement de la ligne 2 sur environ 740 mètres linéaires, de Gantès jusqu'à la future station d'Arenc, avec création d'une arrière-gare comprenant 3 voies ainsi que des locaux techniques et commerciaux d'exploitation.

Par délibération n°4/083/CC du 12 février 2007 était approuvé l'avant projet du secteur Gantès Arenc tel que présenté par le maître d'œuvre et le montant prévisionnel maximum des travaux résultant des études d'avant projet arrêté à 12, 002 Millions d' € HT soit 14, 355 Millions d'€ TTC (valeur Janvier 2003)

Il convient dès à présent d'approuver le lancement, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché relatif à la réalisation de la signalisation des carrefours pour le prolongement de Gantès et Arenc.

Les prestations du marché concernent les équipements de signalisation à destination des automobilistes, des piétons, cyclistes, conducteurs de bus et de tramway.
Le marché traite également des équipements de détection des véhicules (détection des véhicules routiers et détection sélective des tramways).

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.
- L'arrêté préfectoral n° 2004-54 du 29 juin 2004 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation et d'extension du réseau de tramway sur la commune de Marseille ;
- La délibération du Conseil de Communauté n°TRA/5/404/CC en date du 27 juin 2003 approuvant les avants – projets et l'autorisation de programme de la modernisation, du prolongement et de la création de trois lignes de tramway de l'agglomération marseillaise ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 8/425/CC en date du 25 juin 2004 approuvant le coût d'une première phase de travaux du projet tramway constituée des tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès et la demande de subventions correspondante ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 4/083/CC du 12 février 2007 approuvant l'avant projet du prolongement du Tramway de Gantès à Arenc

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'au vu de la date prévisionnelle de mise en service du tronçon Gantès Arenc fixée à l'été 2009, il convient dès à présent de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché relatif à la signalisation de carrefours

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Dans le cadre du prolongement de la ligne de Tramway de la station Gantès jusqu'à Arenc, est autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Codes des Marchés Publics, en vue de la passation d'un marché relatif à la réalisation de la signalisation de carrefours.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au titre des exercices 2008 et suivants, opération n° I 5207-01, sous politique C230, nature 2315, Fonction 815

Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

André MOLINO

Marie-Louise LOTA

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI